

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 11 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 514 597,08 € en 2021.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	212 883,13
012 - Charges de personnel et frais assimilés	169 820,09
014 - Atténuations de produits	56 568,00
65 - Autres charges de gestion courante	61 748,42
66 - Charges financières	13 577,44
67 - Charges exceptionnelles	0,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
022 - Dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles	514 597,08
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	79 464,05
Total dépenses de fonctionnement	594 061,13

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie et des réseaux,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la commune est de 6 agents au 31/12/2021 :

- o 3 agents titulaires,
- o 3 agents contractuels.

Un agent contractuel a été recruté temporairement pour pallier aux congés de maladie.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), soit 46 277.00 €

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2009, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

La contribution de la commune était en 2021 de 10 291.00 € contre 9 586.00 € € en 2020.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Le paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité constitue ce chapitre.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses (042) et en recettes (040).

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections enregistrées en 2021 correspondent :

- aux dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre :
 - o des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2016.
La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, soit 4 263,00 € / an.
 - o des travaux d'extension du réseau ENEDIS, 460 rue du stade à Brénod.
La durée d'amortissement a été fixée à 15 ans, soit 319,82 € / an.
- La valeur comptable des immobilisations cédées :
 - o Vente de l'immeuble de l'ancienne location de skis, rue du 6 février 1944,
 - o Vente du tracteur Mc Cormick CX 105,
 - o Vente de matériels de restauration,
 - o Reprise de la tondeuse MB 858.

On retrouve ce montant dans les recettes d'investissement (voir page 7).

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 883 473,45 € en 2021 dont 292 348,53 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	22 126,37
73 - Impôts et taxes	291 679,04
74 - Dotations, subventions et participations	125 195,37
75 - Autres produits de gestion courante	94 957,51
77 - Produits exceptionnels	44 238,15
013 – Atténuations de charges	12 928,48
002 - Excédent de fonctionnement reporté	292 348,53
Total recettes réelles	883 473,45
Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	36 177,30
Total recettes de fonctionnement	919 650,75

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- La facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs,

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

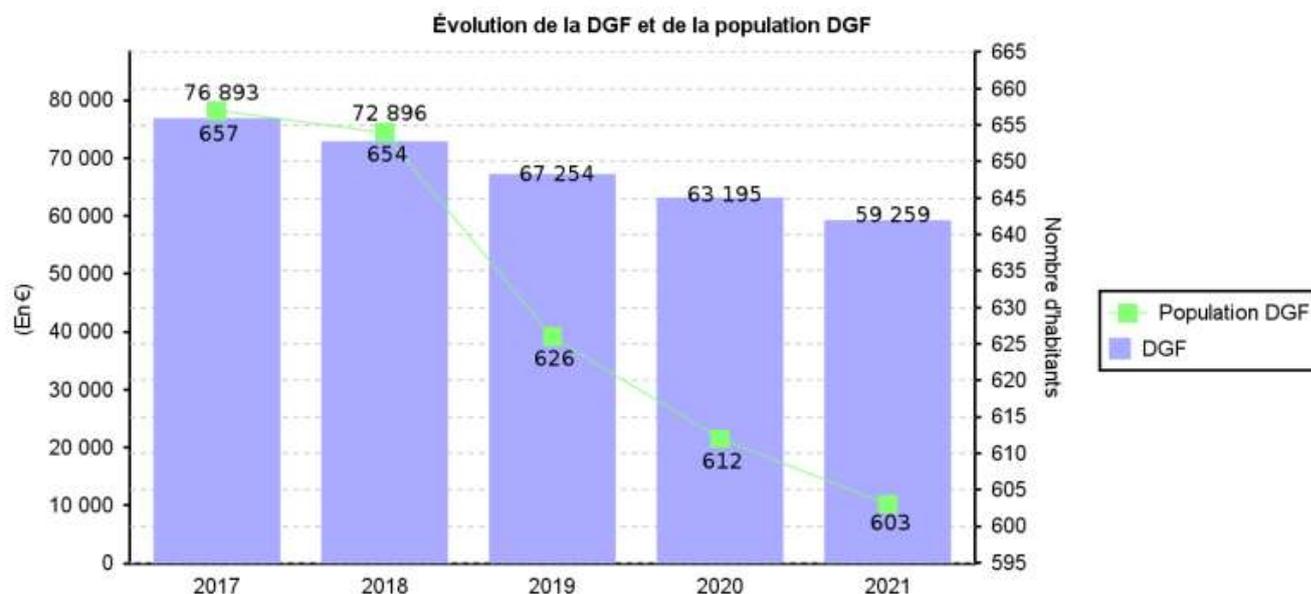
Il s'agit principalement des recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties),
- l'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération,
- Le fonds départemental alimenté par des taxes additionnelles de certains droits d'enregistrement : 33 728,00 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Elle a été créée par la loi du 3 janvier 1979. Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle constitue une ressource libre d'emploi. Elle est en nette diminution depuis 2014.



- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 39 225,00 €,
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 6 240,00 €,
- La récupération de la TVA (années N-2) : 7 934,00 €,
- La subvention Plan « Bibliothèques d'école » 2020-2021 : 1 500,00 €,
- La contribution de l'Etat aux achats de masques par la collectivité : 552,90 €,
- Autres participations : Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, pour le fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire : 3 755,35 €,
- La dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : 6 275,00 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (appartements, bureaux) : 56 117,23 €,
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 35 000,00 €,
- Remboursements divers : 3 840,28 €.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- L'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires des appartements communaux,
- Produits des cessions d'immobilisations.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les remboursements sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières pour congés de maladie) sont comptabilisés dans ce chapitre à hauteur de 12 928,48 € pour l'année 2021.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2021 :

	<i>Commune</i>	<i>Moyenne départementale</i>	<i>Moyenne régionale</i>	<i>Moyenne nationale</i>
Taxe sur le foncier bâti	23,17 %	26,53 %	30,74 %	34,89 %
Taxe sur le foncier non-bâti	47,57 %	40,81 %	49,34 %	43,75 %

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, pour 80% des ménages.

A titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales est affecté au budget de l'État.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux figé à celui de 2019, pour 2021 et 2022) : 7,10 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 239 714.89 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
001 – Déficit d'investissement reporté	92 834,95
16 - Emprunts et dettes assimilés	43 552,92
21 - Immobilisations corporelles	10 756,10
26 – Participations et créances rattachés à des participations	100,00
Opérations	
148 - INFORMATISATION	6 060,00
149 - VOIRIE	24 404,18
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	13 225,44
170 – RESTAURATION DES ARCHIVES ANCIENNES	12 604,00
Total dépenses opérations d'investissement	56 293,62
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	36 177,30
Total dépenses d'investissement	239 714,89

Les investissements en matériels réalisés au cours de l'année 2021 sont les suivants :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :

- Remboursement du capital des emprunts : 41 285,70 €
- Remboursement de cautions suite aux départs des locataires : 2 267,22 €

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles :

- Restauration du portail du cimetière : 2 413,00 €
- Renouvellement des extincteurs communaux : 569,84 €
- Acquisition d'une tondeuse thermique pour le service technique : 2 115,30 €
- Mobilier scolaire (25 tables + 25 chaises réglables) : 3 645,18 €
- Mobilier pour la bibliothèque : 1 321,19 €
- Fauteuils de bureau pour le secrétariat de mairie : 542,69 €

Opération n° 148 : Informatisation :

- o Matériel informatique : 6 PC portables + 1 vidéoprojecteur pour l'école primaire dans le cadre du plan de relance numérique.
- o Installation de 2 bornes Wifi pour l'accès internet de la Mairie.

Opération n° 149 : Voirie :

- o Sécurisation et rationalisation des cheminements extérieurs de la Marpa Les Narcisses : 21 762,00 €
- o Acquisition de divers panneaux de signalisation : 2 642,18 €

Opération n° 159 : Bâtiments communaux :

- o Mairie-école : Changement de 5 fenêtres : 6 261,11 €
- o Mairie-école : Solde de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la toiture : 330,00 €,
- o Travaux d'amélioration de la structure artificielle d'escalade : 4 614,00 €
- o Changement de la porte d'entrée de l'appartement de l'ancienne poste : 2 020,33 €

Opération 170 : Restauration des archives anciennes :

- o Analyse scientifique et restauration des archives anciennes de la commune.

c) Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent en 2021 à 256 540,94 €, correspondant :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- à la récupération de la TVA (années N-2),
- à un mécénat relatif à la restauration des archives anciennes : 2 000 €,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 74 341,96 €,
- le transfert de propriété de la Z.A. Les Carriaux à Haut-Bugey Agglomération (5 annuités d'un montant de 8 334,80 € de 2018 à 2022).
- aux subventions d'investissement :
 - o Travaux de réfection de la toiture Mairie-école :
 - 18 072,00 € (Solde : Dotation d'équipement des territoires ruraux)
 - 29 155,69 € (Fonds de concours de Haut-Bugey Agglomération)
 - o Travaux d'amélioration des cheminements extérieurs de la Marpa les Narcisses :
 - 5 441,00 € (Département de l'Ain)
 - o Restauration d'archives anciennes :
 - 4 682,00 € (Direction régionale des affaires culturelles)
 - 6 020,10 € (Aides financières accordées par le Département de l'Ain)
- ...

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	103 305,55
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 065,75
27 – Autres immobilisations financières	8 334,80
Total recettes réelles hors opérations	113 706,10
149 – VOIRIE	5 441,00
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	47 227,69
170 – RESTAURATION DES ARCHIVES ANCIENNES	10 702,10
Total recettes réelles opérations d'investissement	63 370,79
Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	79 464,05
Total recettes d'investissement	256 540, 94

- **Résultats de clôture du budget principal**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	325 589,62	16 826,05	342 415,67

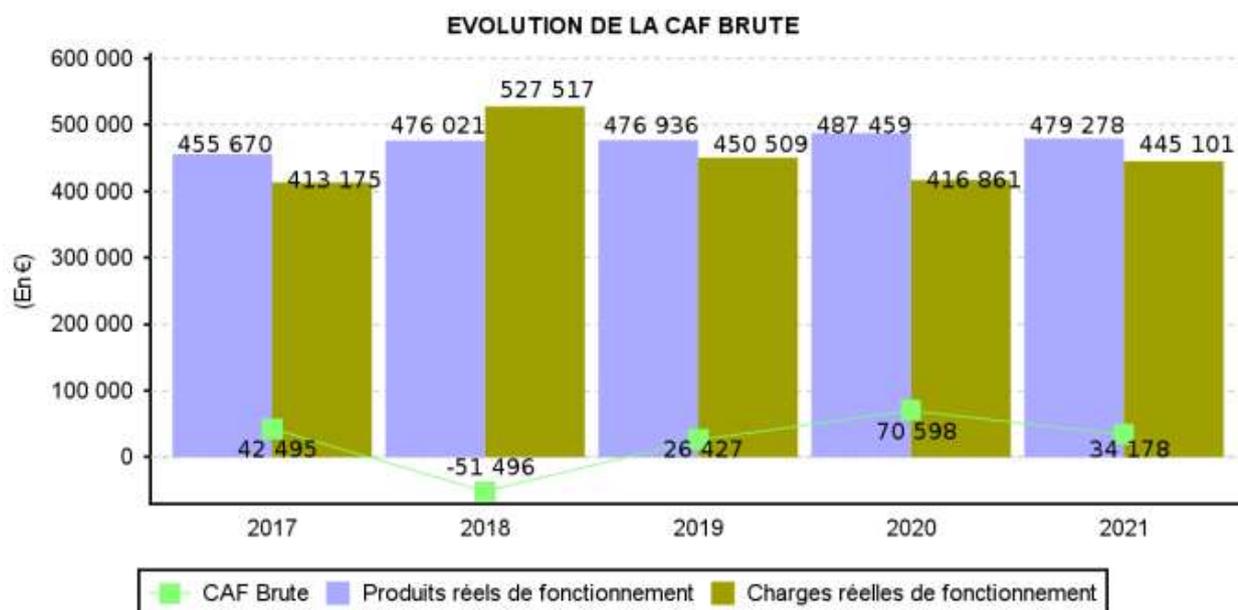
Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

IV. L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET DU BUDGET COMMUNAL

o **L'autofinancement brut**

Les résultats du compte administratif 2021 permettent de dégager **une capacité d'autofinancement brute de 34 178,00 €**.

Elle représente l'excédent du fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La capacité d'autofinancement brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

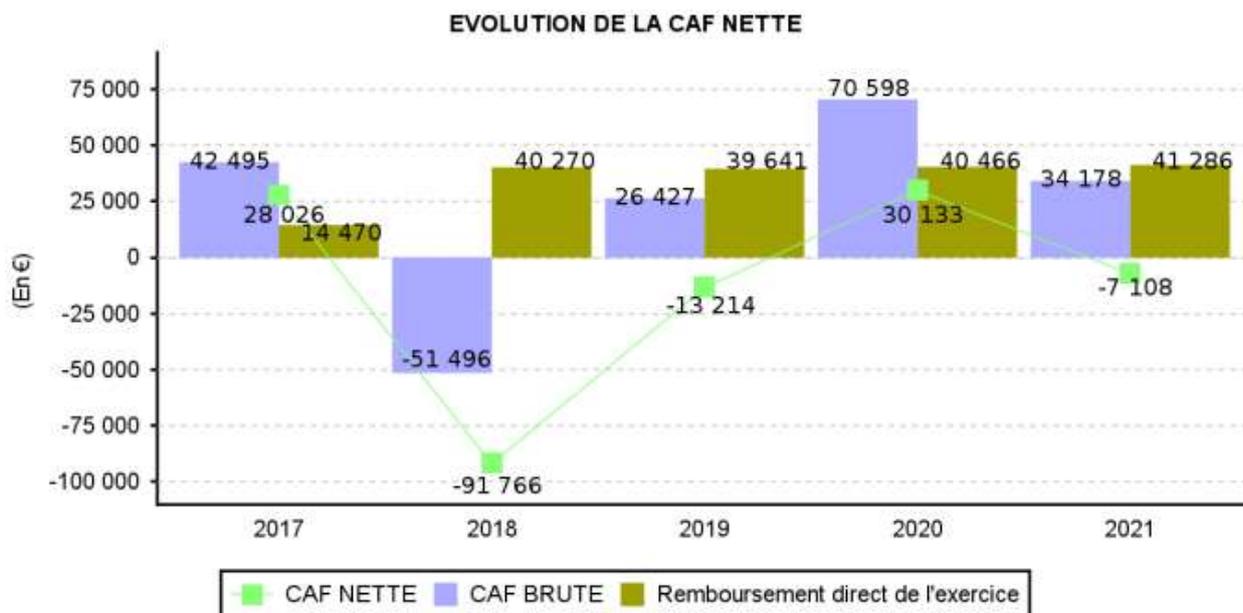


○ **L'autofinancement net**

La capacité d'autofinancement nette s'élève à – 7 108,00 €.

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital, soit le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La capacité d'autofinancement nette est une des composantes du financement disponible.

C'est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, les moyens dont dispose la collectivité pour se constituer des ressources propres permettant de financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal se compose actuellement des trois emprunts suivants :

Désignation	Banque	Montant initial	Encours au 31/12/2021	Année de souscription	Durée	Taux fixe	Date de fin
Travaux d'infrastructures (VRD MARPA, traverse du village)	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	320 000,00 €	224 615,95 €	2008	30 ans	4.70 %	25/01/2038
Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M	Crédit Agricole Centre-Est	80 000,00 €	17 411,06 €	2013	10 ans	2.83 %	01/02/2023
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	Crédit Agricole Centre-Est	250 000,00 €	152 007,14 €	2018	10 ans	0,97 %	01/12/2027
			394 034,15 €				

Les cautions des locations d'appartements d'un montant de 3 774,85 € se rajoutent aux dettes bancaires et assimilées. L'encours total de la dette au 31 décembre 2021 s'élève donc à 397 809.00 €.

Principaux ratios :

- Capacité de désendettement : 11,46 années (montant total de la dette / capacité d'autofinancement brute)
- Encours de la dette au 31 décembre 2021 : montant par habitant : 756 €

LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe « Régie des bois »

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	13 127,25	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	69 060,20
65 - Autres charges de gestion courante	35 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	37 105,36
Total dépenses de fonctionnement	48 127,25	Total recettes de fonctionnement	106 165,56

➤ Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
21 - Immobilisations corporelles	7 030,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00
		001 - Excédent d'investissement reporté	1 373,27
Total dépenses d'investissement	7 030,00	Total recettes d'investissement	5 373,27

- Travaux sylvicoles : 7 030,00 € H.T.
 - o Dégagement manuel de plantations (Parcelles 17.i, 39.u).

➤ Résultats de clôture

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	58 038,31	- 1 656,73	56 381,58

Ces montants constitueront les excédents reportés sur l'année suivante.

❖ Budget annexe « Lotissement la Serve »

Aucune écriture n'a été comptabilisée sur ce budget annexe, dans l'attente de la réalisation de la vente du dernier lot.

➤ Résultats de clôture

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	0,14	0,00	0,14

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

Fait à Brénod, le 11 avril 2022

Le Maire,

Etienne RAVOT